



GIRO.COM

NOVEMBRE
2002



*" la transformation
de nos structures
administratives
est en marche "*



*"séance de
rentrée"*

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1600 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 11/2002

EDITORIAL

Les grandes manœuvres du "SCOT" (Schéma de Cohérence Territoriale) ont été lancées dans notre secteur par une réunion organisée par l'AUTB (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort) le 19 septembre à Chaux. Les questions relatives à l'évolution des populations ("vieillesse" des vallées Vosgiennes lié à celui de leur activité industrielle), à l'évolution de l'habitat (diminution de la taille moyenne des ménages, rythme des constructions) et aux modes de déplacement (qualité des réseaux, comportement des citoyens, ...) ont fait l'objet de présentations de la part des spécialistes de l'agence en vue d'un débat ... lequel a plutôt tourné court derrière des présentations un rien "technocratiques" de la situation et des perspectives d'évolution.

Il n'empêche que la transformation de nos structures administratives est en marche et s'accélère. L'échelle communale, en dépit de l'attachement que lui portent les Français, est devenue trop petite dans le contexte européen. Ainsi voit-on fleurir (et même s'imposer !) les communautés de communes, d'agglomération ou encore les "pays" et se ren-

forcer le pouvoir des régions. Nos traditionnels POS (Plans d'Occupation des Sols) ont été remplacés par des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), à vocation plus étendue, notamment par la prise en compte des questions de déplacement, mais ces derniers sont désormais encadrés par ce fameux SCOT, établi au niveau des "pays" ou des départements.

Aujourd'hui les travaux préparatoires au SCOT qui nous concerne sont entrés dans une phase active. A côté de la Communauté Urbaine de Belfort notre communauté de communes et à fortiori notre commune ne pèsent pas lourd. Il y a donc tout lieu d'être présents et vigilants lors des phases préparatoires qui orienteront les destinées de notre commune en décidant notamment des schémas de déplacement, des implantations industrielles et de services et des infrastructures en général.

Après les balbutiements de la première réunion de concertation au niveau de notre secteur, gageons que cette concertation trouvera son rythme et que la "volonté populaire" saura s'exprimer dans ce nécessaire débat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE

Cette séance de "rentrée" du conseil municipal avait pour objet de traiter une dizaine de questions courantes. Tous les conseillers étaient présents, sauf deux représentés.

Après la traditionnelle adoption du compte-rendu de la réunion précédente, le maire ouvre la séance par une présentation aux élus du nouveau garde champêtre, Eric WROBEL, ce qui donne lieu à de longs échanges de vues entre conseillers. Ensuite les différents points de l'ordre du jour ont été traités et nous en retiendrons les principaux éléments suivants :

Un conflit de voisinage a conduit un couple d'administrés à déposer un recours en annulation de permis de construire devant le tribunal administratif. Bien que toutes les conditions légales aient semble-t-il été remplies dans cette affaire, le maire sollicite l'autorisation de se faire assister par un avocat au cours de la procédure, ce qui est accepté à l'unanimité.

La mise en place d'une unité de peinture hydrosoluble dans l'entreprise VISTEON donne lieu à une enquête publique (16 sept.

au 16 oct.) au titre des installations classées. Le conseil n'a aucune objection à formuler.

Une convention de partenariat avec l'association des commerçants non sédentaires du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard visant à redynamiser les marchés par la pose de panneaux et la distribution de plaquettes est adoptée à l'unanimité (coût : 592 €).

Des compléments de tarification de services communaux sont approuvés ainsi qu'une subvention au Centre Socio-Culturel de la Haute Savoureuse (unanimité moins une abstention). Cette subvention (d'un montant équivalent au quart du prix, dans la limite de 1500 €) est destinée au remplacement des tatamis de la salle de judo, sachant que ces tatamis sont partiellement utilisés par les enfants des écoles. Par ailleurs, le montant d'une redevance pour l'utilisation du domaine communal par les réseaux de transport et de distribution d'électricité est fixé à 390 €.

Des difficultés financières ayant conduit à la dissolution du Comité d'Amélioration du Logement (association), le liquidateur judiciaire propose à la commune une transaction

**" la première vente
de bois d'automne
a été infructueuse "**



Marie Thérèse ROOST

**De Lepuix-Gy à
Giromagny en
passant par ...
La Réunion !**

amiable pour le recouvrement d'une créance d'un montant de 10 671 €, à savoir un remboursement à hauteur de 50%. En l'absence de perspectives plus intéressantes, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Au titre des questions diverses, le conseil prend connaissance du lancement d'une procédure de réglementation des boisements sur le territoire communal (entre autres). Trois zones seront déterminées : une zone à boisement libre, une zone à boisement interdit et une zone à boisement réglementé (notam-

ment en ce qui concerne la nature des essences). Précisons que cette réglementation ne concerne que les plantations destinées à la production de bois et que les arbres d'ornement et les vergers ne sont pas concernés. Enfin le conseil est informé du fait que la première vente de bois d'automne a été infructueuse pour la commune, ce qui laisse présager de certaines difficultés budgétaires pour la fin de l'année si cette situation se confirme lors de la prochaine vente qui aura lieu en fin d'année.

QUI ETES VOUS MARIE THERESE ROOST ?



Je suis née à Lepuix-Gy, mais toute mon enfance s'est passée à Pontarlier. Quant à ma carrière professionnelle, elle est simple car elle s'est déroulée tout entière à la "Poste". Par concours et mobilité, j'ai pu franchir différents échelons et exercer le métier

qui me plaisait dans différentes régions et même jusqu'à La Réunion. Ainsi je suis arrivée à Giromagny en 1992 comme chef d'établissement, ce qui m'a permis d'assister mes parents dans leur vieillesse. A présent je vis dans notre demeure familiale dans un joli cadre de verdure.

Au niveau du Conseil Municipal, je participe à plusieurs commissions : travaux, finances, permis de construire et cadre de vie. **Mes loisirs** sont consacrés à des cours d'anglais et d'histoire de France (Renaissance, empire, période contemporaine), aux voyages, à la musique classique, à la confection d'articles en rotin et aussi à la connaissance des oiseaux ; je porte un grand intérêt aux rapaces de France et en particulier au faucon pèlerin. Quelques traits de caractère ? J'aime l'honnêteté et la franchise et je déteste la médiocrité morale, qu'elle se nomme vanité ou hypocrisie !

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 24 SEPTEMBRE

Réuni à la mairie de Vescemont, le conseil avait à l'ordre du jour 8 questions. La séance a débuté par une mise en bouche consistant à traiter plusieurs questions de routine concernant notamment des rectifications budgétaires d'ordre administratif, la nomination d'un agent responsable de l'hygiène et de la sécurité au sein du personnel et l'attribution d'une subvention de 1200 € au centre Socio-Culturel pour le remplacement des tatamis de la salle de judo.

Le plat de résistance, dont le conseil s'est saisi par la suite, portait sur la toute nouvelle compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le débat s'est instauré sur le choix du mode de recouvrement des coûts du service : taxe additionnelle sur le foncier bâti, redevance assise sur le nombre de personnes bénéficiaires du service ou encore tarification à la quantité produite. Chacune de ces procédures possède bien sûr ses avantages et ses inconvénients.

La tarification à la quantité produite semble le système le plus juste ; il encourage les efforts personnels, notamment en termes de recyclage et tend donc à réduire les masses de déchets collectées ; sa mise en œuvre

implique toutefois des investissements et des coûts de fonctionnement complémentaires ; par ailleurs il représente aussi un certain danger pour l'environnement dans la mesure où certains pourraient être tentés de disperser des déchets dans la nature.

La taxe présente l'intérêt de faciliter grandement le recouvrement des frais par le biais du service des impôts ; son assiette, basée sur des critères fonciers, n'a cependant que fort peu de rapport avec la quantité d'ordures produites ; ce système n'encourage donc pas les comportements civiques et tend à pénaliser les personnes âgées.

La redevance, actuellement en vigueur sur l'ensemble des communes de CCHS, apparaît comme un système intermédiaire ; l'assiette basée sur le nombre de personnes apparaît relativement juste, mais le recouvrement des frais nécessite un travail administratif considérable.

Après un long débat, les conseillers ont décidé à l'unanimité d'adopter le principe de la redevance ; afin d'assurer la transition dans de bonnes conditions et éviter le recours à de nouveaux personnels communautaires, il est admis que les communes prépareront les



**Mise en bouche, plat de
résistance... et dessert ;
mais l'addition risque
d'être lourde !**

dossiers de recouvrement. En outre, il est mis en place une commission afin d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble des communes ; cette commission réfléchira aussi sur les possibilités d'évolution vers un système de tarification au volume ou au poids.

Le dessert apportait son lot de questions diverses. En premier le président Daniel ROTH a présenté, à titre de support de réflexion, un exposé sur les orientations budgétaires pour les années à venir dont il ressort que l'achèvement du réseau d'assainissement sur le territoire des huit communes nécessitera encore des investissements très importants pendant au moins une dizaine d'années et que les ressources actuelles ne permettront pas de faire face à l'ensemble

des besoins ; diverses stratégies sont alors évoquées qui feront l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du conseil.

De façon unanime, le conseil estime que la question de l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le nord du département, zone à faible densité de population, n'est pas du ressort de la CCHS ; il constate en outre qu'aucune commune ne correspond aux critères énoncés pour l'implantation d'une telle infrastructure (plus de 5000 hab.).

La situation enlisée de la "desserte" du pays sous-vosgien est également discutée et une motion demandant la réalisation de cette voie jusqu'à Giromagny est prise à l'unanimité.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 3 décembre à Lachapelle-sous-Chaux.



"l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage n'est pas du ressort de la CCHS"

LA VIE COMMUNALE

Le conseil municipal d'enfants a renouvelé une partie de ses effectifs au cours d'élections qui ont eu lieu le 2 octobre. Rappelons que ces élections interviennent dans les classes de CM1 pour un mandat de 4 ans qui arrive donc à expiration en fin de classe de 5ème. Ont été élus : Anthony JEANBLANC, Maxime MARLINE, Jérémy PELTIER à l'école Lhomme et Théophile KNITTEL, Alexis ROUYER à l'école Benoit. La première réunion, marquée par une forte participation

(grâce à une harmonisation du calendrier avec celui des séances de catéchisme), a eu lieu le 16 octobre en mairie.



Le conseil municipal d'enfants

Le salon "volumes et couleurs", organisé autour du thème "le 5^{ème} élément" par l'association "Créa Passions", a accueilli encore plus de visiteurs que les années précédentes. Parmi les œuvres des 55 artistes régionaux,

une place remarquable était faite aux enfants de l'IME et de l'école Benoit. A la remise des prix, la présidente Marie GRANDEMANGE a annoncé le thème du salon 2003 qui tournera autour des "contes et légendes".



Remise des prix par la présidente Marie Grandemange



Le retour de la transhumance organisé le 13 octobre par l'association "Transhumance et Traditions" a connu un vif succès. La manifestation, animée par la clique "Jeanne d'Arc" de Lepuix-Gy, très en verve et pas avare de

ses morceaux, s'est terminée par un déjeuner sous un chapiteau dressé sur la place des Mineurs. Plus de 300 convives ont apprécié les talents des membres de l'association parmi lesquels on pouvait remarquer Gilbert



Transhumance : "le retour" avec la "Jeanne d'Arc" de Lepuix

**Le maire adjoint
aux fourneaux,
la conseillère
municipale
et la conseillère
générale
au service!**



**"avant le
31 décembre"**



DEMOUGE, maire adjoint, aux fourneaux;
Monique HELBERT, conseillère municipale et



Marie-Christine PEUREUX, conseillère générale du canton, au service.



GIROFFICIEL

Des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement par l'entreprise Bosert des Errues sur l'emprise des lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, pour le compte de l'EDF, afin d'assurer la sécurité des personnes et de l'ouvrage dans la traversée des bois et des forêts.

Si vous avez 18 ans entre le 1er janvier 2002 et le 28 février 2003, ou si vous devez être muté pendant cette période, vous aurez la possibilité de voter en 2003 sous réserve de vous être fait inscrire sur les listes électorales.

Cette inscription n'est pas automatique et si vous voulez pouvoir exercer vos droits civiques, vous devrez vous présenter en mairie muni des justificatifs idoines (carte d'identité, livret de famille, justificatifs de domicile et de situation) avant le 31 décembre 2002.

Un emploi d'agent de sécurité à temps partiel est ouvert à la mairie de Giromagny. Il s'agit d'assurer la circulation des enfants au passage de la rue Thiers aux périodes d'entrée et de sortie d'école (4 fois 20 min. par jour, les jours de classe).

AGENDA DE NOVEMBRE

Dimanche 3: ■ L'équipe 3 du FC Giro-Lepuix accueille Courtelevant au stade de Giromagny.

Mardi 5: ■ Soirée d'inauguration du secteur vidéothèque de la bibliothèque municipale avec présentation d'un film de Nicolas VANIER : "l'enfant des neiges", au théâtre des Deux Sapins à 20H30 (entrée gratuite).

Samedi 9: ■ Au théâtre des Deux Sapins à 20H30, projection de "Simone", un film de Andrew Niccol. ■ Commémoration du 31^{ème} anniversaire du décès du général De Gaulle par un rassemblement à 17H45 devant la mairie, organisé par "Le souvenir Français", suivi d'un apéritif en mairie.

Dimanche 10: ■ Championnat de promotion d'honneur : le FC Giro-Lepuix reçoit l'ASM Belfort 2 au terrain de Lepuix-Gy. ■ Repas dansant (à midi) à la salle polyvalente de Lepuix-Gy, organisé par le comité cantonal du Téléthon de Giromagny, précédé d'un apéritif-concert à 11H00 animé par l'harmonie municipale (renseignements et réservation auprès de Jean-Luc CANDA ; 03 84 29 38 33 ou 06

08 70 27 96 ou encore jlcanda@wanadoo.fr).

■ Musique à 17H00 au théâtre des Deux Sapins sur le thème des "Grandes sonates romantiques".

Lundi 11: ■ Commémoration de l'armistice de 1918 avec un rassemblement au square du Paradis des Loups à 9H45.

Samedi 17: ■ Repas de la Sainte Cécile avec l'harmonie municipale à 19H30.

Samedi 23: ■ Commémoration de l'anniversaire de la libération de Giromagny ; défilé au départ de la place De Gaulle à 19H00 avec l'harmonie municipale. ■ Au théâtre des Deux Sapins à 20H30 "Paroles volées ou les trésors de Soumaillia" par le théâtre du Pilier.

Dimanche 24: ■ Le FC Giro-Lepuix 2 reçoit le CS Beaucourt 1 et le FC Giro-Lepuix 3 reçoit le FC Bourogne 2, au terrain de Giromagny.

Vendredi 29: ■ Bourse de Noël à la salle des fêtes de la mairie, de 9H00 à 16H00, organisée par l'association des familles nombreuses (également le samedi 30).

COUP D'IL SUR DECEMBRE

Dimanche 1: ■ le FC Giro-Lepuix reçoit l'AS Rougegoutte au terrain de Lepuix-Gy.

Mardi 3: ■ Passage de la déchetterie sur la place des casernes.

Jedi 5: ■ Conférence sur l'autisme à 20H30

au théâtre des Deux Sapins, organisée par l'association des Familles de France. (Rens. au 03 84 27 15 07 ; Mme Pascale KLEIN).

Samedi 7: ■ Téléthon

Dimanche 8: ■ Téléthon

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

EDF: 03 84 28 33 23 ; **GDF:** 03 84 28 51 22 ;

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19 ;

Pharmacie: 03 84 29 96 93.